Image not found or type unknown

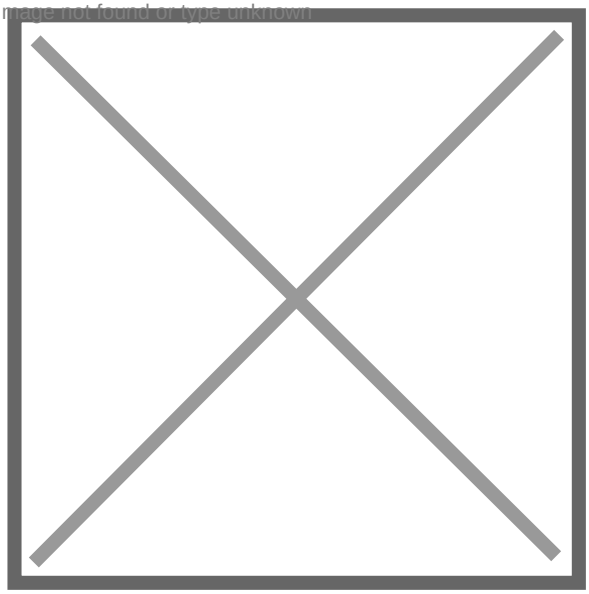

Transformation livres scane en e.book

Par **moneme**, le **15/11/2008** à **13:38**

Bonjour,
J ai scane qlqs livres scientifique a vocation universitaire;ensuite je les ai developper et transformer en e.books.
Mis au courant l editeur me menace de poursuite judiciaire;et sincerement ca m inquiete serieusement.
je suis a Tunis,l editeur est Francais.
J espere avoir des eclairecissements juridique sur ce sujet SVP.
Merci d avance.

Par **domi**, le **15/11/2008** à **21:20**

Bonsoir , effectivement le livre est la propriété de son auteur , vous n'aviez pas le droit de le mettre en ligne ,l'auteur et l'éditeur peuvent se retourner contre vous ! Vous devriez faire disparaitre ces e.books le plus vite possible ! Domi

Par **moneme**, le **16/11/2008** à **16:28**

Bonjour Domi,
merci pour votre reponce claire et nette.
Mes e.books si je les balance sur le net ,croyer-moi ca fera certainement des heureux notament chez les francophone,et enervera l editeur surement ,ce que je ne suohaite pas au moin pour le moment,les auteurs s en fiche completement.J en ai fait qlqs copies que j ai offert

a qlqs copains.
J ai tous simplement pense a l accessibilitee aux savoirs pour les moins lotis.
comme la loi n es pas loin de la morale,et elle est faite pour proteger ceux qui la connaissent et j espere que vous en etes un.Permetter-moi de vous posez 2 questions:quel est le risque penale si j ignore l editeur?
:y aurait il une parade juridique pour eviter d eventuelle poursuite
sachant que les e.books pirate ou developper comme les miens sont rentre dans l isuel.
mon domaine c est la medecine
merci d avance pour votre reponce.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés